



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE EN DATE DU 12 AVRIL 2011  
PROCES-VERBAL DE REUNION**

Convoqué le 16 mars 2011, le Conseil d'administration s'est réuni le 12 avril 2011 à 15h30 en Préfecture de région boulevard Desaix à Clermont-Ferrand. Il s'est terminé à 17h00.

Président de séance : Pierre RICARD, Secrétaire général aux affaires régionales

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

**ETAIENT PRESENTS :**

**MEMBRES DU GIP (Voix délibérative)**

- Pierre RICARD, Secrétaire général aux affaires régionales
- Jean-Michel BOSSARD, Directeur général des services du Conseil régional d'Auvergne
- Alain DENIZOT, Vice-Président du Conseil général de l'Allier
- Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme
- Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Bernard DANTAL, Conseiller communautaire de Communauté d'Agglomération Clermontoise
- Jean-Pierre MONCILOVIC, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise
- Patrick DEGRANGE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins
- Patrice PARISE, Directeur général de l'Institut Géographique National

**AUTRES PARTICIPANTS (Voix consultative)**

- Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat (DRFiP Auvergne)
- Hervé VANLAER, Commissaire du gouvernement (DREAL Auvergne)
- Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
- Sandrine TOUS, Chargée de mission (CRAIG)
- Jean-Claude GARRET, Chargé de mission TIC (SGAR Auvergne)
- Sophie ROGNON, Responsable du Pôle "Mobilité Durable et Numérique" (CR Auvergne)
- François TEPPAZ-MISSON, Chargé de mission TIC (Conseil régional d'Auvergne)
- Fabien MIEDZIANOWSKI, Directeur Affaires Juridiques, d'Appui aux Collectivités, de la Prospective et des Systèmes d'Information (Conseil général du Cantal)
- Gérard GIRAUD, DGEP (Conseil général du Puy de Dôme)
- Chantal MERCIER, DGA (Conseil général de la Haute-Loire)
- Régis DUBOSQ, DSJ (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac)
- Patrice RODIER, DSI et SIG (Communauté d'Agglomération Clermontoise)
- Jean-Pierre THIERRY, DGST (Communauté d'Agglomération de Moulins)
- Aurélie GIBAUD, Chargée de mission SIG (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay)
- Nicolas LALEURE, Géomaticien (Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier)
- Dominique SALIGNAT, Responsable SSI (Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier)
- Jean-Louis ROZIER, Responsable production Centre-Est (IGN)
- François PERRUSSEL-MORIN, Directeur agence Rhône-Alpes Auvergne (IGN)
- Georges GOSSET, Directeur général adjoint de VetAgro Sup
- Stéphane BERTHOMIEU, Agent comptable de VetAgro Sup
- Claude DEVES, Avocat

Documents :

Rapport de présentation et ses annexes

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Arrêté de délégation de signature
- Annexe 2 : Procès verbal d'installation de l'agent comptable
- Annexe 3 : Convention d'appui administratif de VetAgro Sup

- Annexe 4 : Comptes du CRAIG 2010
  - Annexe 5 : Conventions financières
    - o Avenant à la convention cadre (Etat, Région, Départements)
    - o Avenants aux conventions (Agglomérations)
    - o Conventions (Clermont Communauté + IGN)
  - Annexe 6 : Projet de règlement intérieur
  - Annexe 7 : Rapport d'activités
  - Annexe 8 : Prévisionnel 2011
- 

En préambule, Monsieur Pierre RICARD précise que l'arrêté portant approbation du groupement d'intérêt public a été publié au Journal Officiel le 12 avril 2011.

Monsieur Jean-Michel BOSSARD indique que le CRAIG s'appuie sur un partenariat solide entre l'Etat et les collectivités (Conseils généraux, Agglomérations) qui permet aujourd'hui de doter le CRAIG d'un statut juridique. Il remercie vivement Monsieur Georges GOSSET, Directeur général adjoint de VetAgro Sup, du soutien apporté à ce projet.

Par ailleurs, il précise que le budget prévu pour le nouveau bâtiment du Centre Régional de Ressources Informatique (CRRRI) a été complété par l'Etat et la Région. A terme, ces nouveaux locaux auront également vocation à accueillir le CRAIG.

Monsieur Pierre RICARD propose ensuite un tour de table.

A l'issue du tour table, Monsieur RICARD précise que le quorum est atteint et que par conséquent le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

## **1 – Mise en place du Président**

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive, le Président du Conseil d'Administration, est de droit, soit le représentant de l'Etat dans la région, soit le Président du Conseil Régional. Ils assurent en alternance, par période de deux ans, la présidence du GIP.

Il assure le fonctionnement du groupement sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans les conditions fixées par celui-ci.

Il est ordonnateur des recettes et dépenses. Il peut déléguer sa signature au Directeur et au Secrétaire Général s'il en est nommé un.

Dans les rapports avec les tiers, il engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci et le représente en justice.

Il convoque, préside et arrête l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

### Décision proposée :

- Valider la mise en place du Préfet de Région comme Président du GIP pour un mandat de 2 ans.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 2 – Désignation du directeur

La Direction du Groupement est assurée par un Directeur nommé par le Conseil d'Administration.

Le Directeur assure le fonctionnement du Groupement sous l'autorité du Conseil d'Administration. Il est nommé pour une durée de trois ans reconductible expressément sous la forme d'un contrat de droit public à durée déterminée régi par l'article 4 de la loi n° 84-16. Si à l'expiration d'une période de six ans ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il recrute le personnel dans le cadre de la politique de recrutement approuvée par le Conseil d'Administration. En outre, le recrutement de personnels propres au Groupement par le Directeur du Groupement est soumis à l'approbation du Commissaire du Gouvernement et les contrats de travail de plus de dix mois sont visés par le Contrôleur Economique et Financier.

Il a autorité sur tout le personnel du Groupement, il anime et coordonne son action. Il rend compte de son action au Conseil d'Administration. Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale.

Il exécute les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration.

Il assiste aux réunions de l'Assemblée générale. Il assiste également aux séances du Conseil d'Administration, sauf avis contraire de la majorité des membres du Conseil d'Administration présents. Il n'a pas de voix délibérative mais uniquement consultative.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur du Groupement engage le Groupement pour tous les actes entrant dans l'objet de celui-ci.

### Décisions proposées :

- Valider la désignation de Monsieur Frédéric DENEUX comme Directeur du GIP.
- Valider la proposition d'évaluer le Directeur du GIP une fois par an par le SGAR quand le Préfet est Président et le DGS quand c'est le Président de la Région.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 3 – Délégation signature

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive, il est proposé de déléguer la signature du Président du Groupement d'Intérêt Public CRAIG à M. Frédéric DENEUX, Directeur du groupement pour tous les actes relatifs au fonctionnement du groupement, à l'exclusion des marchés d'un montant supérieur à 90 000 €, des actes concernant la représentation du groupement en justice.

### Décision proposée :

- d'approuver les modalités de délégation signature, telles que celles-ci sont détaillées dans le présent rapport,
- d'approuver l'arrêté tel que celui-ci figure en annexe 1 du présent rapport,
- d'autoriser le Président du GIP à signer l'arrêté tel que celui-ci figure en annexe du présent rapport.

Observations : Monsieur Patrice PARISE précise que la prise d'un arrêté n'est pas obligatoire, la délibération du Conseil d'administration suffit.

**La proposition mise aux voix, sans procédure d'arrêté, est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## **4 – Mise en place de l'agent comptable**

Le recrutement a été lancé par la DRFiP, il n'a pas encore abouti à la désignation de l'agent comptable.

Son installation interviendra dès que l'arrêté portant approbation du groupement sera publié au Journal Officiel.

Cette installation fera l'objet d'un procès-verbal d'installation. Un exemple de procès-verbal est annexé au présent rapport (annexe 2).

Observations : Madame Annie LAMETERY précise que l'agent comptable devrait être rapidement désigné.

## **5 – Reprise des droits et obligations de VetAgro Sup par le GIP**

La reprise des droits et obligations de VetAgro Sup par le GIP sera établie par l'agent comptable de VetAgro Sup en lien avec l'agent comptable du GIP.

Conformément à l'article 6 de la convention constitutive, le Groupement assure la poursuite des missions confiées précédemment au CRAIG dans le cadre de VetAgro Sup. Le GIP bénéficie du transfert de la totalité des biens et assume la continuité de ses engagements financiers et bénéficie de ces ressources au moment de la transformation du CRAIG en GIP. Ce transfert sera stipulé dans le procès-verbal du 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration. Un état synthétique de ce transfert sera établi.

Observations : Monsieur Stéphane BERTHOMIEU attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur le fait que le transfert ne peut se faire que d'un agent comptable à un autre agent comptable.

## **6 – Reprise des personnels**

Conformément à l'article 9.3 de la convention constitutive, compte tenu des conditions de création dudit groupement succédant à VetAgro Sup dans la gestion de ce dernier, les contrats des agents seront repris intégralement par le groupement, y compris avec l'ancienneté attachée auxdits contrats. Les contrats desdits agents sont des contrats de droit public régis par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

### **Extrait de la note du cabinet DEVES sur le transfert des contrats**

« En effet, il est possible de considérer en l'espèce qu'il y a transfert d'une entité économique autonome (au sens communautaire) et que l'entité transférée conserve son identité lors du transfert au cessionnaire. Dès lors, il y a lieu de faire application de la directive CE 2001/ 23 (77/187/CEE ancienne) qui impose le maintien des contrats de travail en cas de reprise d'une activité par un cessionnaire.

Dans un arrêt Mayeur du 26 septembre 2000, la CJCE est venue dire que « le principe de continuité des relations contractuelles s'applique dès lors qu'il y a transfert entre deux entités économiques autonomes peu importe leurs statuts juridiques respectifs ». (à propos de la reprise par la ville de Metz d'une activité exercée auparavant par une association).

Enfin j'attire votre attention sur la nécessité de reprendre les clauses substantielles du contrat de travail, notamment en ce qui concerne la rémunération et bien évidemment l'ancienneté.

En conséquence, et sous réserve d'une appréciation différente qui pourrait être donnée par le juge, je pense qu'il appartient au GIP de créer les postes budgétaires support et de demander aux agents s'ils acceptent leur nouveau contrat. Suite à cet accord, les agents seront recrutés puis le GIP informera VetAgro Sup de ce transfert dont ce dernier devra prendre acte.

C'est le moyen d'éviter la démission qui pourrait leur faire perdre leurs droits ASSEDIC et leur permettre de conserver leur ancienneté. »

Décisions proposées :

- Validation de la reprise des 4 agents par le groupement (Frédéric DENEUX, Sandrine TOUS, Landry BREUIL, Sébastien GAILLAC), y compris avec l'ancienneté attachée auxdits contrats.
- Validation du renouvellement du contrat de Sandrine TOUS en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 en qualité de Chargée de mission SIG.
- Validation du principe de renouvellement du contrat de Monsieur Frédéric DENEUX en Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 en qualité de Directeur du groupement.
- Validation du principe de renouvellement du contrat de Monsieur Landry BREUIL en Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 en qualité d'administrateur.
- Validation du recrutement de Madame Marie-Laure COMBRE en Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'une durée de 2 ans pour un temps partiel de 30% en qualité d'assistante de gestion.

Observations : Maître DEVES reprécise les conditions du transfert des personnels vers le GIP en indiquant qu'il n'y aura pas de rupture de situation pour les agents du CRAIG.

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 7 – Convention d'appui de VetAgro Sup

Cette convention a pour objet de définir, dans le détail, les modalités d'appui de VetAgro Sup au CRAIG dans le cadre de son évolution en GIP.

Le loyer forfaitaire charges comprises serait de : 8 000 €.

Décisions proposées :

- d'approuver les modalités de la convention, telle que celle-ci figure en annexe 3 du présent rapport et de ses annexes
- d'autoriser le Président du GIP à signer la convention telle que celle-ci figure en annexe 3 du présent rapport

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 8 – Présentation des comptes du CRAIG 2010

Voir les tableaux en annexe 4 du présent rapport.

Observations : Monsieur Stéphane BERTHOMIEU présente les comptes du CRAIG 2010 en précisant que ceux-ci ne sont pas encore clôturés et indique que les bénéfices 2010 ne sont donc encore que provisoires.

## 9 – Renouvellement des conventions financières

Les modalités de participation des membres lors de la constitution initiale du groupement sont définies comme précisé à l'article 7 de la convention constitutive. Tout nouveau membre devra conclure avec le GIP une convention financière définissant sa participation audit groupement.

Les conventions déjà conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 par VetAgro Sup ou l'Enita Clermont sont reprises par le groupement et courent jusqu'à leur date d'échéance.

### Etat des lieux des conventions financières :

Partenaires	Convention en cours	Renouvellement
Etat – Conseil régional – Conseils généraux	Convention-Cadre (2009-2011)	Proposition d'avenant pour prolongation (2012-2014)
Agglomération de Montluçon	Convention (2009-2011)	Proposition d'avenant pour prolongation (2012-2014)
Agglomération de Moulins	Convention (2009-2011)	Proposition d'avenant pour prolongation (2012-2014)
Agglomération de Vichy Val d'Allier	Convention (2009-2011)	Proposition d'avenant pour prolongation (2012-2014)
Agglomération du Puy-en-Velay	Convention (2010-2012)	
Agglomération d'Aurillac	Convention (2010-2012)	
Agglomération de Clermont-Ferrand		Proposition de convention (2011-2013)
Institut Géographique National		Proposition de convention (2011-2013)

Sur la participation financière des différents partenaires, il est proposé de renouveler ou d'établir les conventions sur la base des conditions précédentes soit :

Partenaires	Montants annuel en euros
Etat	100 000
Conseil régional	100 000
Conseils généraux	14 000
Agglomération de Montluçon	9 451
Agglomération de Moulins	8 488
Agglomération de Vichy Val d'Allier	11 645
Agglomération du Puy-en-Velay	9 116
Agglomération d'Aurillac	8 569
Agglomération de Clermont-Ferrand	14 000
Institut Géographique National	15 000

### Décisions proposées :

- d'approuver les modalités de renouvellement des conventions financières, telles que celles-ci sont détaillées dans le présent rapport et de ses annexes
- d'approuver les termes des avenants tels que ceux-ci figurent en annexe 5 du présent rapport
- d'autoriser le Président du GIP à signer les avenants tels que ceux-ci figurent en annexe 5 du présent rapport
- d'approuver les modalités des conventions financières de Clermont Communauté et de l'IGN, telles que celles-ci sont détaillées dans le présent rapport et de ses annexes
- d'autoriser le Président du GIP à signer les conventions telles que celles-ci figurent en annexe 5 du présent rapport

**Observations :** Monsieur Frédéric DENEUX précise dans le détail les conditions de renouvellement des conventions financières. Pour Clermont-Communauté, Monsieur Patrice RODIER précise que la délibération prise par Clermont-Communauté concernant l'adhésion au GIP devrait suffire pour l'appel

de fond. Après avis de son service juridique, il confirmera ce point au CRAIG par email. Suite à l'intervention de Madame Chantal MERCIER, Monsieur Frédéric DENEUX précise que le renouvellement des conventions se fera par voie d'avenants et nécessitera des collectivités une nouvelle délibération. Monsieur Patrice PARISE propose de compléter le projet de convention IGN/CRAIG en précisant les modalités de diffusion des données du RGE telles qu'elles sont définies à l'article 22 de la convention constitutive du groupement. Monsieur Patrice PARISE précise par ailleurs qu'il peut signer directement la convention sous réserve d'avoir apporté les compléments évoquer plus haut.

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 10 – Approbation des principes du budget 2011

Voir l'annexe financière (annexe 8)

Décision proposée :

- Approuver les principes du budget 2011

Observations : Monsieur Frédéric DENEUX présente les grandes masses budgétaires qui serviront à établir le budget 2011. Monsieur Pierre RICARD demande si le niveau du fond de roulement est suffisant pour la structure. Monsieur Stéphane BERTHOMIEU indique que le fond de roulement est largement suffisant car il correspond à plus de 6 mois du budget de fonctionnement du groupement.

Il est proposé de réunir le Conseil d'Administration du groupement une fois le transfert de VetAgro Sup effectué pour valider le budget 2011 du groupement. Il est proposé d'accepter dans les grands titres le budget présenté pour permettre le démarrage du groupement.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

## 11 – Approbation du règlement intérieur

Voir le projet de règlement intérieur en annexe du présent rapport (annexe 6).

Conformément à l'article 28 de la convention constitutive, le règlement intérieur complète les dispositions de la convention concernant le fonctionnement du groupement.

Concernant les aspects relatifs à l'organisation du temps de travail, le règlement intérieur reprend les principes adoptés par VetAgro Sup.

Décisions proposées :

- d'approuver le projet de règlement intérieur tel que celui-ci figure en annexe 6 du présent rapport,
- d'autoriser le Président du GIP à signer le projet de règlement intérieur tel que celui-ci figure en annexe 6 du présent rapport.

Observations : Concernant la durée annuelle du temps de travail, le nombre d'heure sera précisée (1607 h / an). Maître DEVES précise qu'un règlement financier sera rédigé. Le règlement financier organise les conditions d'adoption de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ou budget), d'exercice des fonctions de chacune des instances ou encore toutes autres questions nécessaires au fonctionnement du GIP. Monsieur Pierre RICARD indique que ce règlement pourrait être présenté lors du prochain Conseil d'Administration.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.**

## 12 – Approbation du programme d'activités

Voir le rapport d'activités en annexe du présent rapport (annexe 7).

Décision proposée :

- d'approuver le programme d'activités tel que celui-ci figure en annexe 7 du présent rapport,

Observations : Monsieur Frédéric DENEUX présente les principaux dossiers pour 2011 parmi lesquels :

- Infrastructure de données géographiques
  - Lancement du nouveau site internet
  - Etude d'opportunité : Evaluation de la solution PRODIGE
  - Migration des serveurs au CRR
- Données de références
  - Diffusion des données orthophotographiques du Cantal et de la Haute-Loire
  - Diffusion des données IGN millésimes 2010 (SCAN25, BDCARTO...)
  - Diffusion des données du RGE
  - Reprise des échanges avec la DRFiP pour la diffusion du plan cadastral
- Communautés thématiques
  - Accessibilité à la forêt dans le Puy-de-Dôme
  - Risque feux de forêt dans le Puy-de-Dôme
  - Zones d'activités et entreprises (Convention CRCIA)
  - Projet LIDAR Puy-de-Dôme
  - Aménagement Numérique du Territoire
  - Information Acquéreurs Locataires
- Appui technique et méthodologique
- Information, formation, communication
  - Organisation des 6<sup>èmes</sup> Dynamiques Régionales

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 13 – Questions diverses

Pas de questions diverses

Date du prochain Conseil d'Administration – Juin 2011

Le Président du CRAIG

Le Secrétaire de séance

Patrick STEFANINI

Frédéric DENEUX